

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Droits des femmes au Gabon : le combat de la Première Dame

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

QUE ce soit dans le domaine de la santé, du respect des droits, de la lutte contre les violences, de l'émancipation économique ou de la réduction des inégalités, la première dame du Gabon ne cesse de mener des actions en faveur des femmes et filles de notre pays. À travers la Fondation qui porte son nom, Sylvia Bongo Ondimba s'active depuis près de 10 ans entre initiatives de terrain, plaidoyers et participation à des rencontres internationales de haut niveau pour le bien-être de la Gabonaise dans tous ses aspects et quel que soit son statut. Toutes les femmes comptent à ses yeux. Ainsi, le programme "Tous unis pour la Santé de la Mère et de l'Enfant", qui avait pour objectif de renforcer la prise en charge des femmes enceintes en soutenant les maternités à travers le Gabon, a été piloté par

ses soins, de même que la vaste campagne dénommée "Femmes contre le Sida" pour sensibiliser sur les risques de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant. Par ailleurs, le programme "Agir contre le cancer" constitue aujourd'hui un véritable levier de la lutte contre les affections cancéreuses féminines au Gabon. Il a notamment permis de sensibiliser des milliers de personnes sur l'incidence de cette maladie et de mettre en place des initiatives selon trois piliers : prévenir, traiter, accompagner. Ce programme s'est étoffé avec le lancement de la campagne "Octobre rose" en partenariat avec le ministère de la Santé, des courses citoyennes contre les cancers féminins, en partenariat avec le Marathon du Gabon, et la construction de la Maison d'Alice pour une prise en charge totale et gratuite des patients du cancer en provenance de l'intérieur du pays et n'ayant pas de base à Libreville. Solidaire à la cause des veuves, Sylvia Bongo Ondimba



La lutte contre les violences faites aux femmes est l'un des chevaux de bataille de la Première Dame. D'où la marche pacifique et citoyenne organisée le 17 avril 2019.

a plaidé pour qu'une Journée internationale leur soit dédiée depuis le 23 juin 2011. L'institution de celle-ci, par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 2010, résulte d'un plaidoyer entrepris par elle, par l'entremise de la diplomatie gabonaise. Le soutien aux conjoints survivants s'est poursuivi avec notamment la multiplication des caravanes de sensibilisation et la modification de la 2e partie du Code civil pour les restaurer

entièrement dans leurs droits. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue jusqu'à ce jour l'un des chevaux de bataille de l'épouse du chef de l'État. Pour dire "stop" à ce phénomène avilissant, elle a, entre autres, organisé une grande marche le 17 avril 2019, déposé un plaidoyer à l'Assemblée nationale, organisé le "Prix Agathe Okumba d'Okwatsegue" pour valoriser les associations actives dans la défense des droits des femmes,

ainsi qu'un concours cinématographique "Coup 2 Cœur" pour inviter les cinéastes à utiliser le 7e art comme un moyen de sensibilisation. C'est donc dans le droit fil de son engagement pour cette cause qu'une cérémonie de remise officielle de la stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités femmes-hommes au Gabon est organisée ce matin au palais de la présidence de la République.

Le clin d'œil de *Lybek*



Litige foncier dans la commune d'Akanda : un feuilleton à rebondissement

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LE litige foncier qui oppose les populations de Marseille 2, un quartier de la commune d'Akanda, à la société Kabi BTP, depuis quelques années, est loin de connaître son épilogue. Menacé de déguerpissement par ladite société représentée par Étienne Mambenda, directeur général adjoint du Pari mutuel urbain gabonais (PMUG), chargé du Commercial, Marketing et de la Communication, le collectif des populations de Marseille 2 est une fois de plus monté au créneau, le lundi 28 septembre 2020, à travers une déclaration faite devant les locaux de l'Agence

nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC). "Nous sommes ici suite au harcèlement dont nous sommes victimes de la part de la société Kabi BTP, qui souhaite nous déguerpier, prétextant que nous sommes sur sa parcelle consignée sur le titre foncier n°19869 du 5 octobre 2015, parcelle n°1 section YE8", a déclaré Denis Andoung Zolo le président du collectif. Ce dernier a ajouté : "Or, comme nous ne cessons de le dire, le quartier Marseille 2 où nous nous trouvons depuis plus de 50 ans pour certains, est sur la section YE7, conformément à l'ensemble des documents en notre possession, et qui n'ont jamais fait l'objet de contestation". Le collectif des populations du

quartier Marseille 2 dit avoir un arrêté d'attribution à titre définitif, avant que cette zone rurale ne fasse sa mutation vers la commune, mais aussi des avis d'affichage sans opposition, des enquêtes foncières, des plans de bornage délivrés, d'une part par l'ANUTTC, avant et après l'attribution du titre foncier de Kabi BTP et, d'autre part, par l'urbanisme et l'administration territoriale en charge de la gestion des terres en zone rurale, avant la création de l'ANUTTC et de la commune d'Akanda. À ce niveau de la situation, on espère que de la réunion qui se tiendra ce jeudi 1er octobre entre les deux parties, la mairie d'Akanda et l'administration de l'ANUTTC mettront un terme à ce conflit.